

Régularisation - démarches administratives

Autorisation de séjour et régularisation

C'est toujours auprès de la Préfecture que se fait la demande, au 66 b, rue Saint Sébastien, 6^{ème}, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h 15.

Ne restez pas isolé

L'accès au droit de séjour est complexe. Pour être sûr de vos droits et avant de commencer les démarches en Préfecture, il peut être utile d'être aidé par un avocat. Mais tous ne sont pas spécialisés dans le droit des étrangers. N'hésitez pas à vous rapprocher d'associations qui pourront vous conseiller et vous orienter lors des permanences d'accueil ou par un accompagnement régulier.

Attention aux personnes proposant leurs services payants.

Pour les demandes d'asile

La plateforme d'accueil, de domiciliation, d'information et d'aide sociale et administrative aux demandeurs d'asile (P.A.D.A.) : Association Forum Réfugiés, 10 rue des Pénitents bleus, 1^{er}. Tél. 04 91 50 28 16.

Pour les autres démarches et pour tous compléments d'informations, vous pouvez rencontrer parmi les associations existantes

- Les Points d'Appui aux étrangers : <http://espace.asso.fr/permanences-daccueil/>
- **C.A.D.E.** (Centre d'accès au droit des étrangers) 8, rue Dugommier, 1^{er} (lundi au mercredi de 9h à 12h, 14 à 17h, jeudi de 14h à 17h).
- **La Cimade** : 8^{bis} rue Jean-Marc Cathala, 2^{ème}. Tél. 04 91 90 49 70. Permanence juridique lundi de 14 h30 à 18h, pour les demandeurs d'asile le jeudi de 9h30 à 12h.
- **Le Collectif soutien Migrants 13/El Mamba** : 8, rue Barbaroux, 1^{er}. Permanence juridique le lundi à 18h. Le jeudi à 15h pour les mineurs, <https://elmanba.noblogs.org>
- **R.E.S.F.** (Réseau Education Sans Frontières) : permanence famille et jeunes majeurs, premier mercredi du mois 15h à 17h. à la Maison Méditerranéenne des Droits de l'Homme (M.M.D.H.) 34 Cours Julien, 6^{ème}. Tél. 06 31 32 48 65.

Interprétariat- traductions

Inter-Services Migrants : 1, rue Garibaldi, 1^{er}. -04 91 92 56 44.
Service payant

La plupart des adresses mentionnées dans ce guide offrent un service gratuit et en accès direct. Toutefois, d'autres structures sont accessibles et d'autres aides possibles sur orientation faite par un travailleur social de la Maison départementale de la Solidarité (M.D.S.) de votre secteur.

www.departement13.fr/le-13-en-action/sante/les/lieux/les-maisons-departementales-de-la-solidarite

Régularisation - démarches administratives

Accès à la justice

L'aide juridictionnelle est une aide de l'Etat qui permet aux personnes ayant de faibles ressources de bénéficier d'une procédure sans ou à moindre frais (avocat, huissier, expert, etc.).

Démarches administratives

Une assistante sociale peut vous informer et vous aider sur les démarches administratives et les prestations auxquelles votre statut vous donne droit ou pour des aides exceptionnelles.

Domiciliation

Avant tout, si vous n'avez pas de domicile, il faut demander une domiciliation pour pouvoir effectuer les démarches administratives. Vous pouvez le faire :

- au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Ecrivains publics

L'encre Bleue : liste, horaires et coordonnées des permanences sur : www.encre-bleue.com

Quelques conseils

Ne jamais signer un document que l'on ne comprend pas.

Voyager toujours avec un titre de transport (composé).

Faire des copies de tous les papiers (passeport, contrat de travail, autorisation de séjour, certificat de scolarité, certificats médicaux, avis d'imposition et tout document administratif...).

Ne pas se démunir de vos originaux.

Faire établir des documents à votre adresse (assurance maladie, téléphone...), garder les enveloppes pour prouver votre lieu de résidence et les années de présence. Conserver toutes ces preuves.

Envoyer les courriers en recommandé avec accusé de réception et garder les récépissés.

GUIDE POUR MIGRANT-E-S AVEC OU SANS PAPIERS ET LEURS SOUTIENS A MARSEILLE

Conseils, contacts et liens internet utiles

Le réseau Hospitalité de Marseille : Un réseau local d'hospitalité citoyenne

Ce réseau est constitué d'associations, de collectifs et de personnes engagées dans l'accueil : Amnesty International, le centre Jane Pannier, La Cimade, le collectif Soutien Migrants 13, le CCFD- Terre Solidaire, La Fondation Abbé Pierre, IMAJE santé, la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde Marseille, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontière-R.E.S.F., S.O.S. Méditerranée, JRS-Welcome, JRS France, S.O.S Voyageurs, Les Informels...



Mieux se connaître pour mieux agir

Si vous êtes un collectif ou une association venant en aide aux migrants et demandeurs d'asile et que vous souhaitez rejoindre le réseau Hospitalité ; si vous repérez des erreurs ; si vous souhaitez suggérer des améliorations, envoyez un mail à :

contact@reseauhospitalite.org

Mises à jour régulières et informations complètes sur :
www.reseauhospitalite.org
<http://welcomemapmarseill.wixsite.com/maps>



Vie quotidienne

Apprentissage du français

Pour connaître les lieux d'apprentissage proches de votre domicile :
<http://espace.asso.fr/permanences-daccueil/>

Banque

Vous avez le droit d'ouvrir un compte en banque dans l'agence de votre choix. S'il y a refus, demandez un écrit spécifiant le refus et rendez vous à la Banque de France pour le signaler, celle-ci désignera une banque où vous pouvez ouvrir un compte. Si besoin, soyez accompagné.

Emploi

Les personnes qui travaillent, même sans autorisation de travail, doivent être traitées comme n'importe quel salarié : droit de toucher un salaire (au moins le S.M.I.C.), d'avoir des fiches de paie, d'avoir des congés, de se syndiquer, d'avoir de bonnes conditions de travail. Pour vous aider, vous pouvez notamment faire appel à un syndicat. Accompagnement Pôle Emploi avec le Secours Catholique : 11, rue Malaval 2^{ème}, du lundi au vendredi (sauf mardi après-midi). 04 96 17 02 60.

S'informer

Il est possible de consulter la presse et des livres en langues étrangères à la Bibliothèque de l'Alcazar : 58 cours Belsunce, 1^{er} du mardi au samedi de 11h à 19 h.

Logement- Hébergement

Les accueils d'urgence sont attribués par le 115 qu'il faut appeler. Les demandeurs d'asile ont droit à un hébergement. S'adresser à la plateforme d'accueil (P.A.D.A). Faire une demande auprès d'un travailleur social pour une orientation vers le S.I.A.O. (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) Tél. 04 91 03 03 28

Se nourrir, se reposer, être écouté, aide

Accueil de jour

- Accueil de Jour Marceau, 5 A Place Marceau, 2^{ème}. Tél. 04 96 11 65 00, de 7h30 à 16h, tous les jours sauf mercredi et jeudi après-midi : accueil, écoute et orientation.
- Boutique de la Solidarité : 16 rue Loubon 3^{ème} de 9h à 12h.
- Croix Rouge Française : 64, rue Clovis-Hugues 3^{ème}. Tél. 04 91 15 71 71, lundi, jeudi, vendredi : 13h30 à 16h ; mardi, mercredi : 9h à 11h30. Accueil famille avec enfants.
- S.A.R.A. Logisol-Espace Crimée : 54, rue de Crimée 3^{ème}. Tél. 04 91 84 42 43, de 8h30 à 12h. Après midi (13h à 17h) seulement pour les femmes.

Vie quotidienne

- Secours catholique Béthanie : 11, rue Malaval, 2^{ème}. Tél. 04 96 17 02 60, lundi au vendredi de 8h à 11h. Douches, domiciliation, aide administrative, téléphone, orientation...

Se nourrir : petit déjeuner

- Armée du Salut, 103 la Canebière 1^{er}, Tel. 04 91 50 53 34, pour les hommes et femmes isolés, de janvier à début avril du mardi au vendredi de 8h30 à 9h30.
- Emmaüs en face des Réformés 7h – 8h 30 – Soupe à 11h

Déjeuner

- Missionnaires de la Charité, 11, rue Alphée-Cartier 3^{ème}. Tél. 04 91 08 34 39, tous les jours sauf le jeudi de 9h à 11h.
- Les Ailes Bleues, Centre commercial de la Maurelette, 8 place du Commerce, 15^{ème}. Tél. 06 60 91 69 12 lundi au vendredi 11h30 à 16h.
 - Foyer de la Trinité 90 rue d'Italie 1^{er} 04 91 48 72 78 du lundi au samedi de 10h 30 à 11h 30 (novembre à avril)

Dîner

- Restaurants du Cœur. Pour connaître les centres de distribution Tél. 04 96 15 13 20.
- Repas camion le mardi de 19h30 à 21h, en bas de la Canebière, sortie métro Gabriel Péri et le jeudi de 19h 30 à 21h place de la Joliette côté *Bd Schumann*.
- Secours Catholique Béthanie : 11, rue Malaval 2^{ème} Tél. 04 96 17 02 60. Service Migrants Familles : aide aux colis, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. et tous les soirs attendre le camion gare St Charles côté Université 19h 30

S'habiller

- Association famille solidarité cultures : 118 bd de la Libération 1^{er}
- Equipes St Vincent : 12 rue d'Austerlitz 6^{ème} : Tél. 04 91 80 57 27.

Commerçants solidaires

www.lecarillon.org. Petits services gratuits à tous ceux qui en ont besoin.

Santé

Vous avez droit à une couverture santé :

- C.M.U. (couverture santé universelle) si vous avez une autorisation de séjour et de faibles revenus. Dossier à déposer auprès des C.P.A.M. (Caisses primaires d'assurance maladie).
- A.M.E. (Aide médicale d'Etat) si vous êtes sans autorisation de séjour. Pour le dossier de demande : justifier de plus de trois mois de présence sur le territoire français + documents d'identité+domiciliation ou attestation d'hébergement.

Elles permettent l'accès gratuit aux professionnels de santé (médecins, dentiste...) et aux soins (médicaments, hospitalisation...)

Vie quotidienne

Centres de soins gratuits :

- Service PASS- Permanences d'accès aux soins de santé de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille :

Hôpital La Conception : 147 bd Baille, 5^{ème} : permanence médico-sociale – Tél. 04 91 38 14 11 sur rendez-vous.(métro – bus 54)

La Timone : 264 rue St Pierre, 5^{ème}. (métro – bus 54)

Adultes : Tél. 04 91 38 46 09 sur rendez-vous

Mères et enfants : 04 91 38 78 79

Dentaire : 04 91 38 81 23 (mardi et vendredi)

Hôpital Nord : chemin des Bourellys, 15^{ème}

Adultes : Tél. 04 91 96 49 97

Mères et enfants : 04 91 96 49 58.

- Centres de santé (gratuité si C.M.U.)
Annuaire sur www.lescentresdesante.com
- I.M.A.J.E.Santé : 35 rue Estelle, 1^{er}-. Tél. 04 91 13 71 87, accueil des jeunes de 12 à 25 ans, du lundi au vendredi de 13h à 19h et tous les matins sur rendez-vous.
- Médecins du Monde CASO : 4 avenue Rostand, 3^{ème}
Tél. 04 95 04 56 03, du lundi au vendredi de 9h à 11h.
- Centre hospitalier Edouard Toulouse : 118 chemin de Mimet, 15^{ème},
Tél. 04 91 96 98 67 ou 04 91 96 97 51. Urgences psychiatriques.
- En cas d'urgence appeler le 112

Scolarisation

Les enfants de 3 à 16 ans ont droit à la scolarisation, quelle que soit la situation administrative des parents. Les enfants qui ne parlent pas le français peuvent aller dans des classes spécialisées. Pour l'école, inscription au Service scolaire de la mairie - 38 rue Fauchier, 2^{ème}. Pour le secondaire, s'adresser à l'inspection académique des Bouches du Rhône : 28 bd Nédelec, 1^{er}.

Le réseau Education sans Frontières (R.E.S.F.) peut vous aider dans vos démarches : Tél. 06 31 32 48 65.

Transport

www.rtm.fr/guide-voyageur/acheter/tarifs-sociaux. Tél. 04 91 99 14 60.

Pour les demandeurs d'emploi, s'adresser au C.C.A.S. :

Tél. 04 86 94 47 72, de 9h à 12h. Pour les personnes au R.S.A., effectuer les démarches auprès du référent social.

Wifi, points d'accès gratuit

- Recharge téléphone à la gare Saint-Charles.
- Plusieurs points de wifi gratuits à la gare Saint-Charles, dans les centres commerciaux Centre Bourse et Terrasses du Port
- <http://wifi.marseille.fr> (carte des points wifi municipal gratuit).